



Unilever
Unilever France Home and Personal Care Industries

27/03/2017

De C.Odru et Olivier DEVILLERS à Membres élus du CE :
Titulaires

Suppléants

CARCEL Pascal	(FO)	NEDELEC Régis	(FO)
LANGNY Denis	(FO)	REGNIER Yannick	(CGT)
ANCELIN David	(FO)	LIEGAUX Christophe	(FO)
BETTE Steeve	(FO)	DUQUENNE Christophe	(CGT)
BONGARD David	(CGT)	DARCY Hervé	(CGT)
JEAN Lucien	(CGT)	DEVAUX Hugues	(CGT)

Représentants Syndicaux au CE

J.F. STEZYCKI (FO)
D. LEPAYSAN (CGT)

Objet : Convocation du Comité d'établissement

Vous êtes invité(e) à assister à la réunion du Comité d'établissement de Compiègne qui aura lieu le :

CE du Vendredi 31 Mars 2017 en salle Dove à 9h00.

L'ordre du jour en sera le suivant :

1. Validation des comptes rendus précédents.
2. Information et consultation sur le projet de rupture conventionnelle entre la société Unilever France HPC et Mr Eric Demoor, membre titulaire du CHSCT

Note de consultation :

Monsieur Demoor a sollicité une entrevue auprès de la direction en vue de faire connaître son souhait de quitter l'entreprise dans le cadre d'une rupture conventionnelle pour conduire un projet personnel.

Au terme de plusieurs entretiens, survenus les 18 janvier, 7 février et 16 février 2017, l'entreprise a fait connaître qu'elle était ouverte à cette proposition, et Monsieur Demoor et la direction se sont entendus sur un accord de principe quant aux conditions de cette rupture conventionnelle.

Monsieur Demoor étant secrétaire et membre du CHSCT, il convient de consulter le comité d'établissement sur ce projet avant la signature du document. Monsieur Demoor pourra être entendu par le Comité d'Etablissement s'il en fait la demande.

Une fois l'avis du Comité d'Etablissement exprimé, il sera alors adressé à l'inspection du travail avec la rupture conventionnelle signée, dans le cadre de l'enquête qu'elle sera amenée à conduire, le départ de Monsieur Demoor ne pouvant intervenir dans le cadre de cette rupture que si l'inspection du travail homologue la rupture conventionnelle au terme de son enquête.

3. Marche des affaires.
 - Point zendium
 - Volume à date hair/oral
 - Part de marché hair/oral
 - Estimation du coût de conversion de l'usine sans le shampoing et les impacts ?
4. Effectif.
 - Point embauche responsable et chef d'équipe process dentaire.
 - Où en sommes-nous des trois dernières embauches ?
 - Organisation du personnel shampoing dans les semaines et mois à venir (rythme des rotations des équipes)
5. Quels sont les moyens mis en œuvre pour résoudre les problèmes techniques usine :
 - Pollution eau demi chloré, mixeur 1 (conséquence pour l'usine état des mixeurs), etc...
6. Présentation de la nouvelle façon de travailler au magasin et quel est le but ? Cela a-t-il fait l'objet d'une présentation au CHSCT ?
7. Point projet Swan.
8. Point sur le bi-tube 50ml Zendium : continuera-t-on à le produire ou sera-t-il remplacé ?
9. Secteur Pocess shampoing, pourquoi impose-t-on seulement à deux personnes sur quatre de changer de secteur ?
10. Il a été annoncé depuis trois mois pour le shampoing un minimum de 9 semaines de basse activité : la direction confirme-t-elle cette décision ?
11. Point sur l'intitulé « Cluster » pour le personnel de production : quel est son but ?
12. Qu'est-il prévu pour accélérer la réduction des coûts demandée par Paul Polman ?
13. Point suite audit WCM.
 - Point sur les coûts depuis le déploiement de la démarche WCM.
 - Est-ce que l'annonce concernant la réduction des coûts à une incidence sur la mise en place de la démarche WCM.
14. Quel est le chemin d'accès au CE ?
15. Point sur les retours des poses de congés.
16. Divers.

Christian Odru
Directeur de Site

Pascal CARCEL
Secrétaire